Le Saint-Mitréen

13

Journal municipal
Mars 2023

À la redécouverte de Saint-Blaise

Ville de Saint Mitre les Remparts

Saint Mitre les Remparts

www.saintmitrelesremparts.fr

Sommaire

2	**Édito**
3	**Le Département aux côtés de la commune**
4-5	**Rénovation énergétique : un enjeu majeur**
6-7	**À la redécouverte de Saint-Blaise**
8	**Espace Solidarités : accueil inconditionnel**
9	**Premières vacances à la Maison de la Jeunesse !**
10	**La Manare : et la salle devient théâtre**
11	**Terrain de rugby : les travaux ont démarré**
12	**En bref**
13	**Conseil Municipal**
14	**Portrait | État civil**
15	**Expression Libre**
16	**Agenda**

Numéros et mails utiles :

Hôtel de ville : 04 42 80 98 55
> bureaudumaire@saintmitrelesremparts.fr
Police municipale : 04 42 49 91 72 ou 06 20 54 59 31 ou 06 20 54 59 38
> policemunicipale@saintmitrelesremparts.fr
Collecte des déchets (Pays de Martigues) : 04 42 13 25 60
> collecte.paysdemartigues@ampmetropole.fr
Services techniques : 04 42 44 03 45
> servicestechniques@saintmitrelesremparts.fr
Service urbanisme : 04 42 80 98 41
> urbanisme@saintmitrelesremparts.fr
Pôle social - CCAS : 04 42 06 74 16
> accueilccas@saintmitrelesremparts.fr
Service scolaire jeunesse : 04 42 06 97 54
> scolairejeunesse@saintmitrelesremparts.fr

Le Saint-Mitréen n°13

Directeur de publication : Vincent Goyet
Rédaction : Loretta Jobard - Élus
Crédits photos : Céline Parenté, Élus, Services Communication et Techniques, Jérôme Bousquet, Victor Tillet, DR

Réalisation : Service Communication
Tirage : 3100 exemplaires
Périodicité : 6 numéros annuels
Dépôt légal : 1er semestre 2023
N°ISSN : 1636-1652

Le bulletin est imprimé sur un papier PEFC.
Impression : Mosaïques Impressions, St-Victoret

Ne pas jeter sur la voie publique.

L'édito

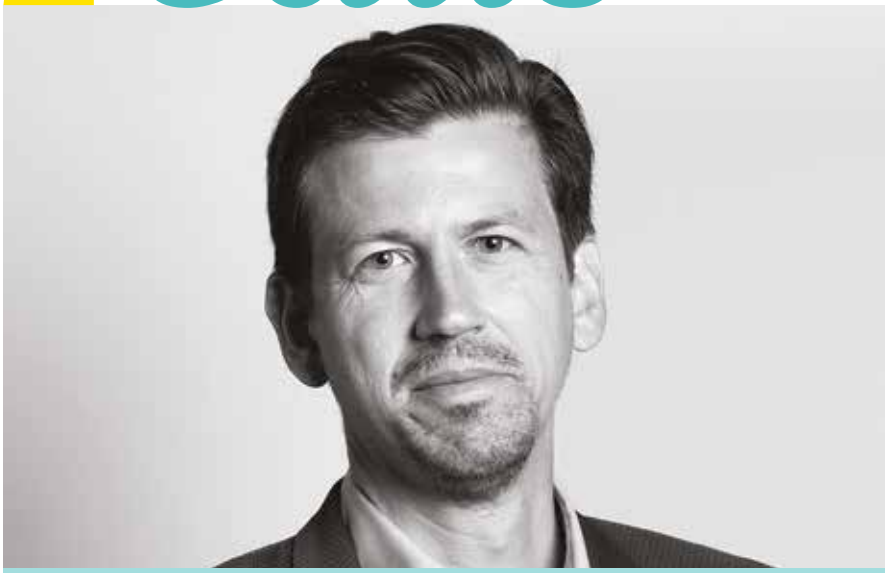

Chères Saint-Mitréennes, chers Saint-Mitréens,

Un long travail préparatoire s'achève qui nous conduira dans quelques semaines à voter notre budget 2023. Malgré les contraintes particulièrement fortes que représentent désormais les dépenses énergétiques, nous réussirons pour la quatrième année consécutive à vous présenter un budget sans augmentation des impôts.

Parallèlement, nous accélérons le déploiement d'un véritable Plan Climat local, avec des investissements tournés vers la performance énergétique et la diminution de nos consommations. L'extinction de l'éclairage public la nuit entre 23h et 6h du matin nécessite encore quelques ajustements techniques mais nous a déjà permis de réaliser plusieurs dizaines de milliers d'euros d'économie en 2022. Nous allons amplifier cette tendance en 2023 avec le passage en LED de la totalité de nos candélabres, mais aussi de nos bâtiments municipaux. Le groupe scolaire Jean Rostand a par ailleurs été identifié comme prioritaire pour bénéficier de travaux d'ampleur, avec l'isolation par l'extérieur de la toiture et des murs. Dans un deuxième temps, il pourra accueillir des panneaux photovoltaïques en autoconsommation.

Pour financer ces investissements, la commune peut compter sur le soutien sans faille du département, mais aussi sur un Fonds Verts abondé par l'État pour accompagner ces mutations.

D'autres chantiers ont également pu être lancés récemment : ainsi avec l'enfouissement des réseaux électriques et de communication sur l'allée de la plage d'Arthur ; ainsi avec la couverture en synthétique du deuxième terrain de notre complexe sportif ; ainsi avec le réaménagement des deux carrefours situés sur l'avenue Jean Jaurès de part et d'autre de la Maison de la Jeunesse, deux micro-giratoires en relief devant permettre de sécuriser et d'apaiser les flux de circulation.

Une gestion rigoureuse nous permet d'aller de l'avant, par la renégociation systématique de nos marchés et par une patiente réorganisation de nos services municipaux.

Au-delà des enjeux techniques, les investissements visent à améliorer notre cadre de vie et à valoriser notre patrimoine historique et naturel. Ainsi avec la construction d'un nouveau château d'eau qui doit commencer en septembre prochain pour un montant de 5 millions d'euros. Ainsi avec la mise en valeur du site archéologique de Saint-Blaise pour 3 millions d'euros. Ainsi avec la rénovation de la Maison du Patrimoine sur notre place de l'Église, pour permettre à plusieurs associations de bénéficier enfin d'un local dédié à leurs activités.

Il reste beaucoup à faire pour optimiser le fonctionnement de notre commune et restaurer son attractivité économique, que ce soit pour le centre-village, le littoral, ou encore notre zone des Étangs. Nous poursuivons sereinement et avec détermination sur ce chemin.

Bien sincèrement,

Vincent Goyet
Maire de Saint-Mitre-les-Remparts

Le Département aux côtés de la commune

Seules, les communes ne peuvent pas grand chose face aux contraintes budgétaires toujours plus nombreuses auxquelles elles doivent faire face. Heureusement, Saint-Mitre peut compter sur l'aide du Département.

Depuis les lois de décentralisation au début des années 80, l'État n'a eu de cesse de multiplier les dispositifs réglementaires, pour rendre les **collectivités locales financièrement dépendantes des priorités définies** par les gouvernements successifs. Avec la **disparition de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation**, avec la **diminution constante de la dotation globale de fonctionnement**, l'État contraint les communes à s'inscrire dans la **recherche constante de partenaires financiers pour réaliser leurs projets, petits et grands**.

Le département : premier partenaire des communes

Et heureusement, la commune de Saint-Mitre-les-Remparts peut compter sur le **soutien sans faille du département**. Il est le premier partenaire des communes. Compétent en matière **d'aménagement, de voirie, d'action sociale, de culture, d'éducation**, c'est par exemple grâce à lui qu'a vu le jour à Saint-Mitre, la Maison de la Jeunesse. Le financement du parking du Don du Sang, c'est lui. Le financement du terrain de rugby, c'est aussi le département. Il est tout aussi bien le **co-financeur de travaux de proximité, que de projets plus structurants**.

Un rôle au service de Saint-Mitre

En juin 2021, le maire de Saint-Mitre avait accepté de s'engager comme suppléant du binôme constitué par Nicole Joulia, première adjointe et ancien maire d'Istres, et de feu Jean Hetsch, ancien maire de Fos-sur-Mer, afin qu'ils représentent notre canton au sein du conseil départemental.

"*Loin des querelles d'étiquettes partisanes, nous souhaitions rassembler les citoyens, unis au service de notre territoire*, déclare-t-il, mais, *à la suite du décès triste et brutal de Jean, auquel évidemment personne ne s'attendait et certainement pas moi, il me revient d'assumer cette fonction de conseiller départemental.*

J'avais formulé le souhait de ne pas cumuler les mandats. Après m'être consacré exclusivement à mon rôle de maire depuis deux ans, j'avais en revanche prévu de reprendre une activité professionnelle complémentaire. Au vu des évènements, ce rôle de conseiller départemental vient en remplacement de cette activité. Mes missions principales de maire, elles, restent évidemment prioritaires.

Face aux désengagements de l'Etat, le département et la commune forment un binôme indispensable pour répondre efficacement aux enjeux de proximité. Grâce à mon rôle au sein de cet organe, Saint-Mitre-les-Remparts ne pourra en être que mieux défendue. Être à l'intérieur de l'institution est une véritable force. "

Preuve s'il en fallait une, Martine Vassal, présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, a assisté à la cérémonie des vœux du Maire à la population en janvier dernier. L'occasion pour l'élue d'adresser non seulement ses vœux aux saint-mitréennes et saint-mitréens, mais également de leur montrer sa connaissance des enjeux de notre territoire.

Monsieur le Maire et Martine Vassal, lors de la cérémonie des vœux le 27 janvier dernier.

Avec Didier Parakian et Anne Rudisuhli pour coordonner l'action métropolitaine et départementale.

La rénovation énergétique : un enjeu majeur

La maîtrise des consommations d'énergie est un enjeu majeur pour toutes les communes, dans un contexte connu de tous. À Saint-Mitre-les-Remparts, c'est un sujet dont la municipalité s'est emparée dès 2021.

La flambée des prix de l'électricité n'épargne pas les collectivités territoriales, qui doivent également y faire face : en 2021, notre facture s'élevait à 200 000 €. Pour 2022, le double était annoncé. Et pour 2023, c'est encore fois deux qui nous est pronostiqué… Voilà pourquoi la municipalité a pris sans attendre **une série de décisions pour limiter la facture**.

Limiter la facture d'électricité

D'abord, avec **l'extinction de l'éclairage public la nuit**, entre 23h et 5h du matin. Mis en œuvre immédiatement dans les quartiers de Varage et Massane depuis septembre dernier, cette décision a déjà permis de **limiter notre facture d'électricité en 2022**, puisque nous terminons à un peu moins de 350 000 €. En cours de déploiement sur le reste du village, nous espérons réaliser au moins **150 000 € d'économie** avec cette seule mesure. Au-delà de l'enjeu économique, c'est aussi un **enjeu environnemental,** avec une **préservation de la trame noire**, **favorable à la biodiversité**, et qui **limite les émissions de gaz à effet de serre**.

Rénovation énergétique des bâtiments

Mais il faut aller plus loin. Ainsi, et ce dès novembre 2021, Saint-Mitre avait intégré le **programme ACTEE** (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique), dont le but **est d'aider les communes à développer des projets de rénovation énergétique**.

Grâce à l'aide de **notre économe de flux, Melenn Maupu** (voir page ci-contre), qui a déjà dans un premier temps **optimisé tous nos contrats de fourniture énergie**, nous avons pu identifier nos bâtiments **les plus énergivores**. Il s'agit du groupe scolaire Rostand, qui compte les deux écoles et la cantine, et du gymnase René Jauras.

Dès cette année, des travaux vont ainsi être entrepris afin de **rénover ces bâtiments** : **isolation des toitures et façades, amélioration de l'éclairage**...

Dans le même temps, la commune va finaliser la modernisation complète des systèmes d'éclairage bâtimentaire, ainsi que de son parc d'éclairage public, en passant tout à 100% d'éclairage LED.

Des projets d'envergure, dont tout le financement se co-construit avec des **demandes de subventions** faites auprès des partenaires.

Chercher des subventions auprès des partenaires

Pour la **rénovation thermique du groupe scolaire Jean Rostand**, par exemple, le montant de l'opération se chiffre à 960 000 €, dont l'autofinancement devrait finalement s'élever, après aides, à 192 000 €. La commune sollicite en effet plusieurs partenaires : l'État au travers notamment du **Fonds vert**, la Région, mais également le Conseil départemental via l'aide à la transition écologique.

Au-delà de tous ces travaux, nous sommes aussi attentifs aux petits gestes du quotidien : bien fermer portes et fenêtres, ne pas laisser chauffage ou climatisation allumés toute la nuit. Chaque geste et effort comptent. Parce que notre commune peut et doit devenir toujours plus exemplaire en la matière.

Le fonds vert : explications

FRANCE NATION VERTE
Agir · Mobiliser · Accélérer

Le **Fonds vert est un nouveau dispositif d'aide** mis en place par l'État, qui vise à soutenir la **transition écologique des collectivités territoriales** (rénovation des bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public, valorisation des bio-déchets...).

3 questions à :

Melenn Maupu, économe de flux

Rédaction : Qu'est-ce qu'un économe de flux ?

Melenn Maupu : Un économe de flux, c'est un accompagnateur des communes, pour leur faire réaliser des économies d'énergie et d'eau. Je travaille avec Saint-Mitre-les-Remparts depuis fin 2021, au travers du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique), un programme national qui finance à la fois des études sur des bâtiments publics, mais également des postes comme le mien pour des collectivités qui n'ont pas internalisé cette compétence.

R : Quel est votre rôle à Saint-Mitre-les-Remparts ?

M.M. : Très concrètement, j'ai commencé par faire un inventaire de tous les contrats d'énergie de la commune, puis j'ai travaillé sur leur optimisation, pour les adapter sur l'utilisation réelle. Cela a permis une première économie financière.

Dans le même temps, j'ai réalisé un audit énergétique de tout le parc de bâtiments de Saint-Mitre, pour identifier les plus consommateurs en électricité et gaz naturel. On sait donc qu'il faut agir sur ceux-là en priorité : pour l'instant c'est le groupe Jean Rostand, et le gymnase René Jauras. La rénovation thermique permettra non seulement de réaliser des économies d'énergie, mais également d'améliorer le confort pour les usagers de ces équipements.

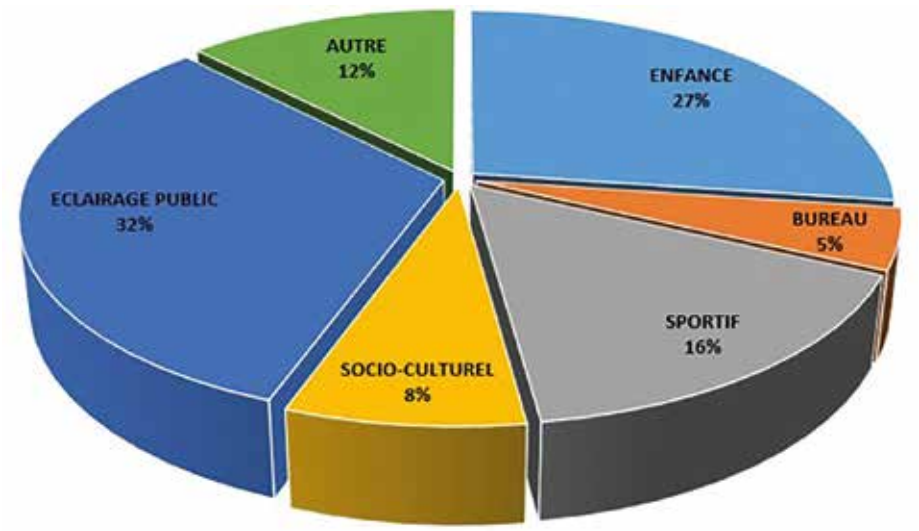

La répartition des dépenses d'énergie par type d'usage, une base de travail fournie par l'économe de flux Melenn Maupu.

R : Ce sont des chantiers qui seront réalisés dans l'année, mais que fait déjà la commune ?

M.M. : Il est vrai que j'ai constaté dès mon arrivée que Saint-Mitre a une très grosse volonté d'avancer sur ces sujets, et en 2022 la commune a déjà réalisé 5% d'économies d'énergie, grâce à des actions qu'elle a menées.

Cela a commencé par l'extinction de l'éclairage public, sur laquelle les installations de Saint-Mitre sont en avance. À terme, d'ailleurs, toutes les communes y viendront. Ça peut crisper parfois les habitants et augmenter le sentiment d'insécurité, mais dans les communes dans lesquelles c'est en place depuis déjà une dizaine d'années, cela n'a pas eu d'impact sur les chiffres de la délinquance.

Parallèlement, la température dans les bâtiments a été ajustée : 1° de moins, c'est 7% d'économie sur la facture. En plus de tout ça, les agents sont en train d'être sensibilisés aux écogestes : éviter de laisser les appareils en veille, débrancher les chargeurs car ils sont consommateurs d'énergie, optimiser le stockage d'e-mails...

Tous les usagers doivent être pro-actifs, au travers de petites habitudes écoresponsables à prendre dans la vie quotidienne, et qui permettent et de faire des économies, mais également de réduire son empreinte carbone : à reproduire chez soi sans restriction !

Les deux écoles Jean Rostand ainsi que la cantine vont faire l'objet d'une rénovation thermique cette année.

Venez redécouv

Après près de deux ans de travaux, le nouveau pavillon Henri Rolland a officiellement ouvert ses portes. Le site arc

Saint-Blaise est l'un des joyaux de Saint-Mitre-les-Remparts, tant par son **patrimoine historique** exceptionnel (à l'origine de la **fondation de Marseille** !), que par son **patrimoine environnemental**, alors ce projet de valorisation était attendu. Après presque deux ans de travaux, la patience du public est récompensée : **les aménagements sont à la hauteur de la magnificence du lieu**.

Un bâtiment ancré dans le paysage

Le pavillon Henri Rolland, nommé ainsi en hommage au premier archéologue du site, a ouvert ses portes le 14 février dernier. Le **bâtiment minéral** se fond comme une évidence dans le paysage, **conçu spécialement** pour ces lieux par l'architecte Jean-Michel Fradkin.

"*Pour l'instant, nous présentons une première exposition temporaire*, explique le responsable du site Bernard Calvia, *une quarantaine de pièces archéologiques, déterrées à Saint-Blaise, viendront rejoindre la collection du pavillon*".

En attendant, vous pouvez d'ores et déjà y retrouver des **photos de fouilles**, des **panneaux explicatifs**, mais surtout une **maquette 3D du site et ses alentours**, ainsi qu'une vue imprenable sur l'étang rosé de Lavalduc. Vous y serez accueilli par Frédéric, Nabil ou Luis, les agents

Une exposition temporaire est à découvrir à l'intérieur du pavillon, avant l'arrivée de pièces archéologiques.

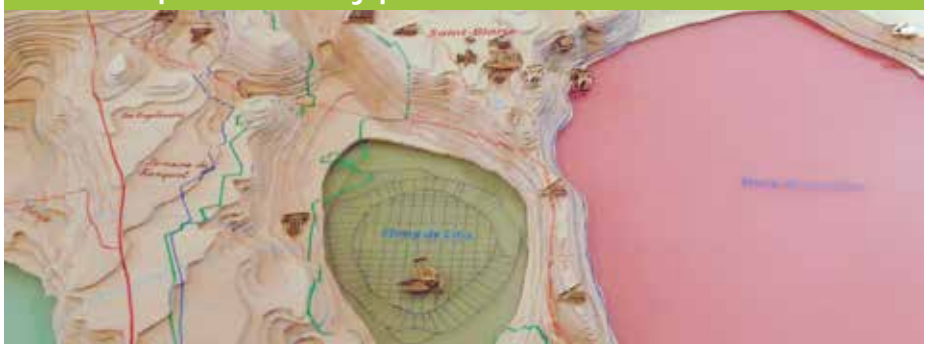

Le paysage est mis en valeur autour du bâtiment, imaginé spécialement pour ce lieu par l'architecte Jean-Michel Fradkin.

rir Saint-Blaise

héologique a, par la même occasion, été rendu accessible au public. Zoom sur les nouveaux aménagements.

qui ont déjà fait visiter le pavillon, notamment à des touristes canadiens " *ils viennent ici chaque année, se mettre au chaud, loin des températures glaciales de leur pays*, rapporte Nabil, *et ils ont adoré les nouvelles installations*".

Saint-Blaise : tout un site valorisé

"*Il est important que dès à présent tout le monde puisse venir se réapproprier ces lieux*, confie Monsieur le Maire Vincent Goyet, *cet équipement permet d'avoir un premier aperçu de ce que Saint-Blaise a à offrir, et de pouvoir en mesurer toute la richesse*".

Car c'est en effet **tout le site qui a bénéficié d'aménagements** : ainsi, en plus d'**un panorama** soulignant la vue remarquable sur l'étang du Pourra, **une esplanade** permet de se promener autour des deux chapelles, avant l'entrée du site archéologique. Celle-ci a d'ailleurs changé, elle se fait un peu plus loin qu'auparavant, au bout d'un chemin de béton désactivé, composé de granulé, et se pare désormais d'**un portail métallique**, sur lequel le plan du site a été reproduit.

Le parking a également fait l'objet d'un réaménagement.

Des **panneaux pédagogiques** doivent venir agrémenter le parcours et seront installés d'ici l'été.

Tout le site a bénéficié d'aménagements, à l'image de la passerelle ci-dessus.

Le plan des lieux a été reproduit sur le portail d'entrée du site archéologique.

Le mot de Jean Chausserie-Laprée, archéologue sur le site

« Je suis très heureux de ce projet qui est sorti de terre. Le bâtiment est splendide, il est parfaitement intégré dans le paysage et a une certaine personnalité ! Quant à l'aménagement du site archéologique, il s'inscrit vraiment dans l'esprit du lieu : ce site est magnifique et majeur, que ce soit pour l'archéologie française ou européenne, et il mérite d'être mis en valeur. »

L'info en + : le budget

Votée en 2020 par l'ancien conseil de territoire, grâce au financement de la Métropole, l'enveloppe du projet s'élève à 3,1 millions d'euros, et s'est décomposée en trois axes :

- La construction du pavillon de 220m² et le réaménagement de l'aire de stationnement.
- L'installation de l'esplanade de la chapelle et du grand panorama.
- La nouvelle signalétique, avec une nouvelle entrée et un parcours dédié autour du site.

Espace Solidarités : un accueil inconditionnel

Temps d'accueil et d'échange solidaire le lundi, bureau enregistreur, accueil inconditionnel, privilégié et renforcé : la réorganisation de l'Espace Solidarités se veut au plus proche de la population, et c'est réussi !

Dès sa première semaine, Marine Malsot, directrice du CCAS et du pôle familles-solidarités, n'a pas attendu et a débuté la réorganisation de l'Espace Solidarités. C'est ainsi passé par **l'ouverture de l'accueil tous les jours de la semaine**, le réagencement des locaux avec la mise en place d'une **véritable salle d'attente**, d'**un accueil confidentiel**, mais également par la mise à disposition d'une **permanence numérique avec un ordinateur accessible au public**.

Un accueil collectif et convivial sans rendez-vous

"*On a également très rapidement proposé, tous les lundis après-midi, **un accueil collectif et convivial***, explique-t-elle, *un temps d'échange en présence d'un travailleur social pour permettre à tous les habitants de venir sans rendez-vous, et de pouvoir poser ses questions autour d'un café*." Un rendez-vous apprécié, car non seulement privilégié, mais qui dans le même temps offre aux personnes qui se sentiraient isolées un **espace d'échange,** avec d'autres, qui pourraient rencontrer les mêmes difficultés qu'elles.

Une assistante sociale à temps plein

Dès début mars, c'est **une assistante sociale à temps plein** qui est venue renforcer l'équipe du CCAS, en la personne de Chrystelle Yniesta, qui a derrière elle 15 ans d'expérience dans la profession.

Elle propose ainsi, du lundi au vendredi, un accueil inconditionnel, c'est-à-dire à **toute personne** qui le souhaite, **quelle que soit sa situation, qu'elle soit connue des services ou non**. Elle offre ensuite une **orientation adaptée, et un accompagnement** pourra être soumis, selon les besoins évalués de la situation du demandeur. Elle peut également se déplacer à domicile pour les personnes qui ne pourraient pas se rendre à l'Espace Solidarités.

Le CCAS se veut en effet être **une véritable porte d'entrée de l'accompagnement social, et ce pour toutes les personnes en difficultés :** la disponibilité, la proximité et l'écoute attentionnée sont les principales valeurs qu'il souhaite incarner.

Nouveautés, et continuité de services

C'est grâce à la reprise en direct du CCAS que ces nouveautés peuvent notamment s'organiser.

Parallèlement, il a fallu également maintenir des services que fournissait le CIAS : la téléassistance et le portage de repas. En plus de ne subir aucune rupture de service, "*nous avons un nouveau prestataire pour les repas*, confie Marine, *avec des retours plus positifs des bénéficiaires !*".

L'ambition de reprendre en direct l'action sociale est donc déjà bénéfique pour les administrés.

Demande de logement social

Le CCAS est désormais **bureau enregistreur des demandes de logement**. Toute personne souhaitant procéder à l'enregistrement de sa demande de logement sur Saint-Mitre-les-Remparts peut demander rendez-vous auprès de la référente**, Christine Acton**, qui pourra également faire un point sur leur situation à **l'Espace Solidarités** : 4 bis rue Giudicelli - 04 42 06 74 16.

***Quid* de la procédure ?**

On pense à tort qu'il suffit de prendre rendez-vous avec le maire ou les adjoints pour avoir plus rapidement un logement social : **c'est faux**. C'est toute une **procédure réglementaire**. Tout d'abord, il est à noter que **la mairie n'est pas la seule entité réservataire** d'un logement social, la préfecture et le conseil départemental le sont également. Par exemple, pour un bâtiment contenant **25 logements**, la commune peut soumettre des candidats au bailleur pour uniquement **11 logements**, et le **décisionnaire final pour sélectionner les locataires reste toujours le bailleur**.

Ensuite, il faut savoir qu'il y a **plusieurs catégories de ressources**, et que **chaque logement a sa propre catégorie de ressources** : ainsi, un logement pourra se libérer plus ou moins facilement dans le temps, selon le plafond de ressources demandé au locataire.

Quand un **logement se libère**, un logiciel fait ressortir par **ordre de priorité**, selon des critères pré-définis par le conseil d'administration, les trois personnes qui seront **proposées en candidature au bailleur**, et, *in fine*, ce sera donc lui qui sera le décideur.

De gauche à droite, l'équipe (non exhaustive) de l'Espace Solidarités : Chrystelle Yniesta, Christine Acton, Marine Malsot, et Catherine Stekelorom.

Premières vacances à la Maison de la Jeunesse !

Inaugurée en novembre dernier, la nouvelle Maison de la Jeunesse avait depuis la rentrée pu accueillir les enfants du centre de loisirs le mercredi. Mais les vacances d'hiver étaient les premières et le bilan est positif !

Ils sont désormais accueillis dans des espaces adaptés, spécialement conçus pour eux, et surtout pour des temps hors scolaires : les enfants du centre de loisirs ont, pour la première fois, pu passer les vacances d'hiver dans la nouvelle Maison de la Jeunesse ! Retour en images.

La Manare : et la salle devient théâtre...

Pari réussi pour cette belle première moitié de saison, co-construite avec Scènes et Cinés : une fréquentation en hausse, une salle plusieurs fois comble, La Manare a su se réinventer, et devient enfin théâtre.

La saison culturelle avait démarré fort, avec une salle affichant complet pour le concert de Magnifico, le tribute de Queen, et la suite n'a fait que **confirmer ce succès** : les chiffres de fréquentation sont en constante hausse.

Une programmation soignée et réussie

Depuis, **trois autres spectacles ont fait salle comble** : **la soirée italienne** avec sa partie musicale et son film, la pièce de théâtre pagnolesque '**Au bar de la Marine**', et le '**Thé dansant**' animé par un groupe local. Un **éclectisme qui reflète l'esprit de la programmation**, co-construite avec Scènes et Cinés pour la première fois cette année.

L'offre découverte, réalisée par les soins de la **municipalité**, vient ainsi en complément de **l'offre premium**, proposée par Anne Renault, programmatrice chez **Scènes & Cinés**. Sur les quatre spectacles ayant affiché complet, deux étaient estampillé découverte, les autres premium, preuve s'il en fallait une que **la recette est gagnante**.

Cette réinvention réussie est l'occasion de rendre toutes ses lettres de noblesse à ce lieu, et de le nommer enfin comme il le mérite : **ne l'appelez donc plus salle, mais Théâtre de La Manare**.

Le tribute de Queen du groupe Magnifico a rencontré un énorme succès, rendez-vous en juin pour le concert du groupe martégal Eloyse !

La suite de la saison culturelle, c'est notamment du hip-hop, du cirque, de la magie, des concerts ou encore une nouvelle balade théâtrale, renseignements et billetterie à :

Saint-Mitre Informations
72 rue Bellefont
04 42 49 04 64
lamanare@saintmitrelesremparts.fr

Et la suite ?

Pour la suite des œuvres de la compagnie 'Dans la Cour des Grands', rendez-vous le 11 juin pour une balade théâtrale...

Terrain de rugby : les travaux ont démarré

Le complexe sportif va enfin se voir aménager un deuxième terrain : les travaux ont débuté en février dernier, pour une durée estimée à douze semaines.

Après plusieurs étapes importantes depuis le début du mandat, l'heure est désormais à l**a réalisation d'un terrain d'entraînement dédié à titre principal au rugby**, mais qui servira également utilement aux amateurs de football dans sa largeur.

Contrairement aux terrains synthétiques dédiés au football, **un terrain de rugby nécessite pour être homologué une sous-couche** qui permet d'absorber les chocs. Le nôtre **sera complété par un remplissage de sable puis de liège** (voir photo ci-contre). Il remplit toutes **les normes modernes de performance sportive et environnementale**.

La partie non aménagée permettra au club d'athlétisme de poursuivre ses entraînements aux lancers (poids, disque, javelot).

À noter que la commune est en cours d'**acquisition du foncier situé dans le prolongement du terrain** afin de compléter cet aménagement dans le cadre de la révision de notre PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Les travaux, dont le montant s'élève à **537 000 € HT, et sont co-financés par le Département des Bouches-du-Rhône**, ont déjà démarré mi-février, pour une **durée estimée à douze semaines**.

Les sous-couches permettant l'homologation "terrain de rugby".

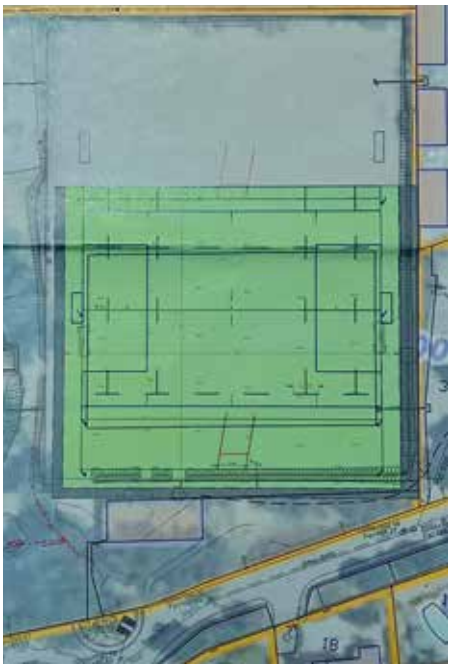

STADiA
Ingénierie VRD
Espaces Publics, Sportifs et Ludiques
contact@stadia-be.com / 04.75.02.16.38

Sécheresse : Saint-Mitre en alerte

Après les précipitations de fin 2022 ayant contribué à améliorer légèrement l'état des ressources en eau du département, **l'absence de nouvelles précipitations** a fait apparaître des premiers signaux de **sécheresse très précocement**. La pluviométrie sera déterminante pour **l'état des ressources en perspective de la période estivale**.

Au regard de la situation, le préfet des Bouches-du-Rhône a pris en janvier et février des **arrêtés vigilance sécheresse sur l'ensemble du département**.

Compte tenu de cette situation exceptionnelle en période hivernale, le Préfet appelle l'ensemble des usagers (particuliers, collectivités, industriels, commerçants, artisans, exploitants agricoles…) à **avoir un usage économe de l'eau**.

Parlez-vous provençaou ?

'Caramentran' :

Il y a plusieurs orthographes, en fonction des variétés de provençal, l'origine du nom est **carême-entrant**, (entrer en carême). On peut trouver, par exemple, Carmentran, Caramantran, Quaresmentrant, Carementrant…

Autrefois, **Caramentran désignait les trois jours gras** (dimanche, lundi, mardi) qui précèdent le mercredi des Cendres qui marque l'entrée en carême. Ces jours gras étaient là pour **exorciser la pauvreté alimentaire** (le moment où les provisions d'hiver s'épuisent) et se préparer à la nouvelle saison.

Puis Caramentran s'est appliqué à sa **représentation symbolique qu'est le mannequin personnifiant le Carnaval** que partout l'on promène dans les rues, le mercredi des Cendres, et que l'on **brûle ensuite sur la place publique** comme l'on brûlait en effigie les personnages condamnés par la vindicte populaire.

Autorisations d'urbanisme : rappel des bons usages

Vous êtes nombreux à entreprendre régulièrement de **menus travaux d'amélioration de votre habitation**. Or, même s'ils vous paraissent anodins, il est **absolument nécessaire avant toute chose de vérifier auprès du service urbanisme les règles à respecter**.

Dans le cas contraire, vous risquez de **gaspiller beaucoup de temps et d'argent**, car la commune est tenue de transmettre au procureur **toutes les infractions constatées**, y compris lorsqu'elles ont été réalisées de bonne foi.

Cela vaut aussi bien pour **une extension de votre habitation, que pour des travaux de rénovation** : édification ou modification de clôture, abri de jardin, pose de baies vitrées, couverture de terrasse, ouvertures sur façades existantes…

Aussi, vous êtes invités à **vous renseigner auprès du service urbanisme** avant tout début de chantier afin de savoir si votre projet nécessite une déclaration préalable (DP), un permis de construire (PC)…

Retrouvez **toutes les informations utiles et guides pratiques** sur la page consacrée sur notre site internet :

https://bit.ly/urbanismesmlr

Le service urbanisme est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h à 12h, en mairie, au 9 avenue Charles de Gaulle.

Inscriptions scolaires : notez les dates !

Les inscriptions scolaires concernant les enfants de 3 ans (nés en 2020) et entrant en **petite section maternelle, ont débuté le 1er mars dernier.**

Pour effectuer cette démarche, il suffit de **télécharger le dossier sur le site internet** de la ville : www.saintmitrelesremparts.fr rubrique Mes démarches, page Scolaire-jeunesse, et de le renvoyer au service complété et accompagné des documents demandés.

Les inscriptions pour le CP **(si votre enfant est déjà à l'école élémentaire il n'y a pas besoin de renouveler son inscription) s'étendront du 2 mai au 26 mai.** Le dossier sera également disponible en ligne à partir de cette date.

Concernant le **périscolaire, la campagne d'inscription prendra place à partir du 2 mai et jusqu'au 7 juillet dernier délai. Elles doivent être renouvelées chaque année**, et concernent la restauration scolaire, la garderie, ou le transport pour les écoles Rostand**.**

Toutes les **inscriptions scolaires se font au service Scolaire-Jeunesse (Espace Familles, 65 bis rue Bellefont)** avec photocopies du livret de famille et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Pour tout renseignement, vous pouvez appeler le 04 42 06 97 54 du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h, ou écrire par mail à : scolairejeunesse@saintmitrelesremparts.fr

Fête de la musique : faites-vous connaître !

Tous en scène pour la fête de la musique !

Tous les musiciens amateurs ou confirmés sont invités à **envahir les rues de Saint-Mitre-les-Remparts** pour partager leur musique le 21 juin prochain de 19h à 22h.

Inscription obligatoire par téléphone à 06 14 28 14 95 ou par mail à : festivites@saintmitrelesremparts.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez sur cette page le compte-rendu des conseils municipaux, avec les délibérations votées et le nombre de votants - pour - contre - abstention.
Pour plus de détails, rendez-vous sur notre site internet : www.saintmitrelesremparts.fr

20 janvier 2023

		Votants	Pour	Contre	Abstention
FINANCES-COMMANDE PUBLIQUE					
2023-01	Finances - Décision modificative n°3-2022	28	22	4	0
2023-02	Finances - Vote du quart des projets d'investissement	28	22	4	0
2023-03	Finances - Demande de subvention d'investissement à la Région Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre du dispositif "Nos communes" pour l'opération "Aménagement d'un stade de rugby en gazon synthétique au complexe René Jauras"	28	25	0	3
2023-04	Commande publique - Attribution du MAPA 2022-04 - Aménagement d'un terrain de rugby en gazon synthétique Complexe sportif René Jauras	28	25	0	3
2023-05	Commande publique - Attribution du MAPA 2022-02 - Création d'un réseau pluvial par ouvrage cadre béton armé sur 40ml - allée de la Plage d'Arthur	28	28	0	0
ASSOCIATIONS					
2023-06	Associations - Approbation de la convention avec le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône relative au dispositif carte jeune "Jeunesse en Provence"	28	28	0	0
PERSONNEL COMMUNAL					
2023-07	Modification du tableau des effectifs - création de deux emplois à temps complet	28	22	6	0

Suite aux restrictions dues au Covid, les séances du conseil municipal ont été retransmises **en direct via la page Facebook de la ville**.

Par souci et volonté de transparence, la municipalité a souhaité **aller au-delà de l'aspect réglementaire** et continue donc à diffuser en vidéo les débats, qui sont également consultables *a posteriori*.

Vous pouvez, par ailleurs, **retrouver les comptes-rendus en ligne**, ainsi que **toutes les délibérations**, en libre accès, sur le site internet de la ville, respectivement dans les pages **Liste des conseils municipaux** et **Registre des actes administratifs**.

Cette page vient donc compléter l'offre, en listant les délibérations votées, le nombre de votants - pour - contre - abstention. A noter que quelques conseillers refusent de prendre part à certains votes, ce qui peut expliquer l'écart entre le nombre de votants et le nombre final de pour-contre-abstention.

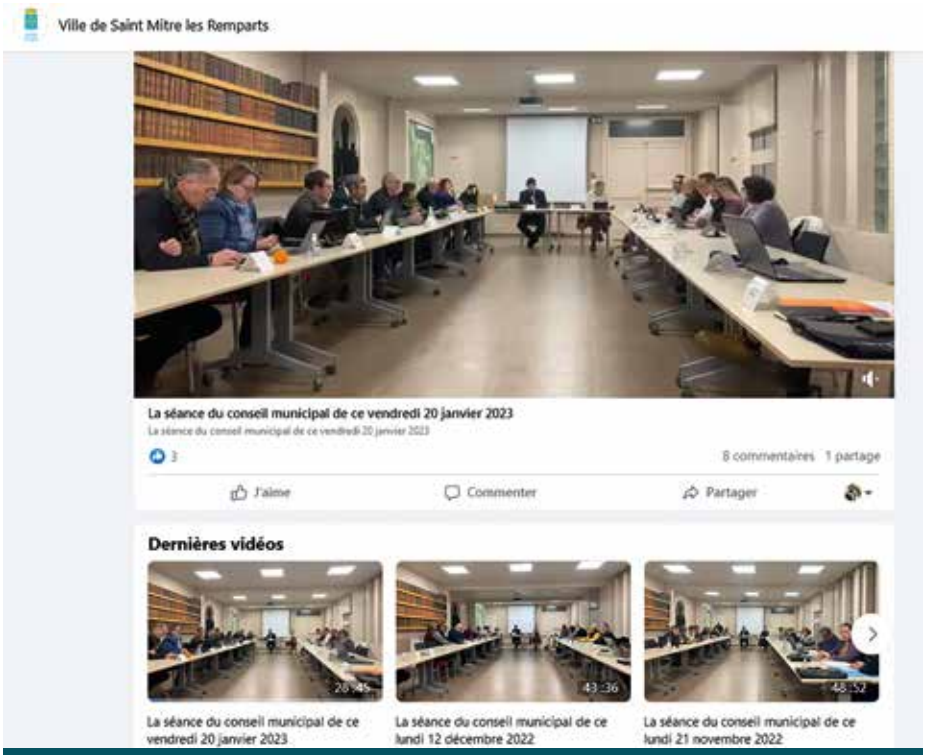

Les séances du conseil municipal, filmées, sont consultables sur la page Facebook de la ville, et il n'y a pas besoin d'avoir un compte pour les visionner :

www.facebook.com/saintmitrelesremparts/videos

Renaissance du comité des fêtes : "La vie du village dépend de tous les Saint-Mitréens"

Il existait il y a quelques dizaines d'années déjà, et cette renaissance, soutenue par la municipalité, est portée par une équipe de six personnes, tous des saint-mitréens désireux de **participer à l'animation de la commune**. À la présidence, Grégory Lefeuvre, 35 ans, officier de sapeur-pompier professionnel : "*Ce que nous souhaitons, c'est **créer du lien**, continuer à faire vivre Saint-Mitre*, explique-t-il, *que tous les habitants qui souhaitent s'impliquer dans la vie de la commune puissent le faire. On ne peut pas tout attendre de la mairie, il faut que nous **soyons pro-actifs**.*" Ainsi, en collaboration avec les services municipaux, le comité des fêtes va **s'inscrire en complément ou en pilotage de certaines festivités**.

Le bureau du comité des fêtes, avec Monsieur le Maire Vincent Goyet, et Christelle Pakulic, adjointe en charge notamment des festivités. En médaillon, le président Grégory Lefeuvre.

S'il n'en dira pas plus, Grégory dévoile que les membres du comité ne manquent d'ailleurs déjà pas d'idées : "*nous avons des projets, autant du côté du littoral que du centre-village*".

Et du côté des inscriptions ? "*Pour l'instant, nous avons une dizaine de bénévoles*, confie le président de l'association, *mais nous lançons un appel à tous les Saint-Mitréens pour qu'ils nous rejoignent, qu'ils aient beaucoup ou même peu de temps à nous consacrer, et ce pas forcément toute l'année, ils seront les bienvenus*".

Si vous souhaitez les rejoindre, voici leurs coordonnées :

Facebook : Comité des fêtes de Saint Mitre les Remparts
Instagram : @comite_des_fetes_st_mitre
Mail : comitedesfetes.smt@gmail.com

ÉTAT CIVIL

Naissances

CAILLÉ Noah Jean né le 24 décembre 2022 à Martigues

JANAS Ewen né le 25 décembre 2022 à Aix-en-Provence

BONNE Roxane Chloé Rachel née le 27 décembre 2022 à Martigues

GOUAUX Nathan né le 25 janvier 2023 à Martigues

Mariages

CANTARELLA Anne-Marie et CAMPINI Christophe le 4 février 2023

Décès

JAILIN Jacky décédé le 2 janvier 2023 à Martigues

VAN VAERENBERG veuve NOGENT Eugénie décédée le 11 janvier 2023 à Martigues

MOREL veuve ROUGIER Jeannine décédée le 22 janvier 2023 à Salon-de-Provence

MARTELLI Jean décédé le 28 janvier 2023 à Saint-Mitre-les-Remparts

KOUCKE veuve GONZALES Andrée décédée le 29 Janvier 2023 à Saint-Mitre-les-Remparts

AUTRAND Emile décédé le 08 février 2023 à Saint-Mitre-les-Remparts

GARCIA Liliane veuve OLIVE décédée le 11 février 2023 à Saint-Mitre-les-Remparts

GAGNE épouse BREYSSE Josiane décédée le 17 février 2023 à Marseille 5ème arrondissement

MEYNARD Jean décédé le 25 février 2023 à Martigues

RABOIN Daniel décédé le 28 février 2023 à Martigues

Saint-Mitre en vie

Plan des Etangs, poumon économique

Aujourd'hui sous compétence métropolitaine, notre zone des Etangs constitue depuis de nombreuses années un poumon de dynamisme et d'attractivité économique. Le chiffre d'affaires cumulé des dizaines d'entreprises qui s'y sont installées avoisine les 100 millions d'euros annuels, et représente plusieurs centaines d'emplois.

Après la disparition des conseils de territoire le 1er juillet dernier, une nouvelle convention de gestion doit être (enfin !) conclue en juin prochain, directement entre notre commune et la métropole, afin d'améliorer l'entretien régulier des espaces publics de cette zone d'activités, mais aussi programmer les investissements nécessaires pour en appuyer le développement. Notre priorité : réaliser enfin la desserte de la ZAC Ouest à partir des deux ronds-points qui ponctuent l'axe de la départementale.

Parallèlement, la commercialisation en cours de la dernière parcelle de la zone va permettre de clôturer enfin l'opération de ZAC (zone d'aménagement concerté) et d'en ajuster le règlement à l'occasion de la révision de notre Plan Local d'Urbanisme engagée depuis 2020. Sans attendre, la métropole vient de se prononcer en faveur de l'extension de la zone des Etangs avec un projet de 8500 m2 supplémentaires de surface commerciale.

La revitalisation de notre centre-village et de notre littoral ne se fera pas au détriment de notre poumon économique.

Vincent Goyet

Les Saint-Mitréens avant tout

2020-2023. Trois ans déjà. Nous approchons la mi-mandat.

Un maire, 8 adjoints, 14 conseillers : total 23 élus d'une majorité pour une situation sans partage. Mais que voyons-nous ?

Une poignée qui se compte sur les doigts d'une seule main pour agir, ce dont nous leur sommes franchement reconnaissants.

Mais hélas un trop grand nombre dans l'inaction faute manifeste des compétences minimales.

Il est vrai que pour « justifier » leurs confortables indemnités mensuelles, le Maire leur avait improvisé à la hâte des responsabilités imaginaires qu'évidemment ils n'assument pas.

Au point que certain-e-s, comme nous le constatons régulièrement, ne siègent même plus au Conseil. Pourquoi donc demeurer l'élu-e- d'une majorité ?

A ce jour, parmi eux, une seule en a tiré la conséquence logique en démissionnant. Les autres seraient-ils à ce point dénués du courage le plus élémentaire ?

Alors, du fait de cette inaction, où sont ces « 1000 arbres » qu'on nous promettait ?

Et cet « audit financier » annoncé à corps et à cris, censé décrédibiliser la précédente municipalité ?

Que devient cette révision du PLU qui devait se régler en quelques mois ?

Vous feriez mieux d'avouer ce qu'est devenue la « cagnotte » qu'on vous avait laissée en 2020 !

R.Bernet, D.Barroéro

NDLR : Les textes sont retranscrits tels qu'ils nous parviennent.

L'agenda

MARS

> DU MERCREDI 15 MARS AU MARDI 4 AVRIL
Exposition photos du Club Marius : 5 AUTEURS
Bibliothèque municipale Charles Rostaing
Infos au 04 42 49 15 11

> SAMEDI 25 MARS
Cirque : EXCEPTION'ELLES
Théâtre de la Manare I 20h30
Réservations au 06 23 85 19 22

> DIMANCHE 26 MARS
CARNAVAL
Rendez-vous Place de la Mairie à 14h
Infos à Saint-Mitre Informations au 04 42 49 18 93

> MERCREDI 29 MARS
ATELIER DE PÂQUES (5-7 ans)
Bibliothèque municipale Charles Rostaing I 16h30
Sur inscription au 04 42 49 15 11

AVRIL

> SAMEDI 1er AVRIL
Danse hip-hop : HYPERTENSION
Théâtre de la Manare I 20h30
Billetterie Saint-Mitre Informations au 04 42 49 18 93

> MERCREDI 5 AVRIL
ATELIERS DE PÂQUES (8-12 ans)
Bibliothèque municipale Charles Rostaing I 16h30
Sur inscription au 04 42 49 15 11

> SAMEDI 15 AVRIL
FESTIVAL DE L'IMAGINAIRE
Maison de la Jeunesse I 10h-18h
Infos au 04 42 49 15 11

MAI

> LUNDI 1er MAI
BALADE SAINT-MITRÉENNE
Infos Saint-Mitre Informations au 04 42 49 18 93

> MERCREDI 3 MAI
Musique : CONCERT DE L'ENSEMBLE DE GUITARES COPLA
Théâtre de la Manare I 20h
Billetterie Saint-Mitre Informations au 04 42 49 18 93

> LUNDI 8 MAI
CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE
Cimetière de la Croix d'Aymard I 9h

> SAMEDI 13 MAI
Théâtre burlesque et visuel : LES MANGEURS DE LAPINS SE FONT LA MALLE
Théâtre de la Manare I 20h30
Billeterie Saint-Mitre Informations au 04 42 49 18 93

> DIMANCHE 14 MAI
VID'TA CHAMBRE par le GIPER
Ecole Jean Rostand I 8h à 18h

> DU MERCREDI 17 AU DIMANCHE 21 MAI
SEMAINE CITOYENNE
Infos Saint-Mitre Informations au 04 42 49 18 93

> DU JEUDI 18 AU DIMANCHE 21 MAI
FESTIVAL TEATRO par les Décoiffeurs de Girafes
Salle polyvalente de Varage

L'AGENDA COMPLET
de toutes les manifestations est sur >
www.saintmitrelesremparts.fr